

L'AVMP tient à exprimer son inquiétude et sa désapprobation face à certains projets concernant la formation des maîtres.

En particulier, elle conteste ceux qui renforceraient le clivage primaire-secondaire et instaureraient une hiérarchie nuisible, tant de compétences que de considération, entre ces deux secteurs de l'enseignement.

Elle demande

- a) l'équivalence, en durée et en exigences, de la formation initiale quel que soient les niveaux d'enseignement
- b) une mention 1 - 4 dans la formation de généraliste;
- c) le maintien de la garantie de l'emploi pour l'année qui suit la remise du brevet (année de transition);
- d) un véritable brevet de formation complémentaire à valeur d'approfondissement, avec des conditions praticables.

La SPV, réunie le 2 juin 1999 en Assemblée des délégués, soutient l'AVMP dans ses démarches visant à faire connaître cette prise de position aux autorités concernées, ainsi que toute intervention de sa part allant dans le sens préconisé dans cette résolution.

<sup>2</sup> acceptée à l'Assemblée générale de l'AVMP du 5 mai 1999  
acceptée par le Comité cantonal SPV, lors de sa séance du 27 mai 1999